

**RAPPORT DE LA MAJORITE DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour  
diminuer le nombre de chômeurs-euses**

La commission s'est réunie le 24 mai 2012 à 14h30 à la salle de conférences n° 300 du DEC. Elle était composée de Mmes Stéphanie Apothéloz, Claire Attinger Doepper, Christine Chevalley, Roxanne Meyer Keller et Alessandra Silauri.

MM. François Brélaz, Philippe Grobéty, Hans Rudolph Kappeler, Michel Miéville, Jean-Jacques Truffer et du soussigné Olivier Mayor (premier membre de la commission) confirmé par la commission dans la fonction de président rapporteur.

Assistaient également à la séance : Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie (DEC) ainsi que M. Roger Piccand, Chef du Service de l'emploi et Mme Ganka Fink , responsable de missions administratives ou stratégiques au Service de l'emploi que nous remercions pour leur disponibilité et pour les informations reçues. La prise des notes de la séance a été effectuée par M. Fabrice Lambelet auquel nous adressons nos sincères remerciements pour son travail précis.

**Position de la postulante**

La postulante constate que la révision de la LACI, intervenue en 2011, va notamment augmenter les charges du canton. Depuis 2008, le taux du chômage cantonal a passé la barre des 5%. Cela est préoccupant, même si l'économie vaudoise se porte plutôt bien. La particularité vaudoise, c'est que cela touche tout particulièrement les chômeurs de longue durée (une année au minimum au chômage). 26% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée, alors que la moyenne suisse se situe à 21%. Elle évoque la nécessité d'instaurer des mesures formatives, car la faible qualification est une caractéristique essentielle des personnes bénéficiant du revenu d'insertion (RI). Un certain nombre de personnes ne possèdent pas de diplômes. Ce postulat propose un certain nombre de choses, mais vise également à faire un état de la situation. Elle espère que les commissaires acceptent de renvoyer ce postulat au CE.

**Position du Conseil d'Etat**

Le chef de département constate que la proposition numéro trois contenue dans ce postulat trouve sa réponse dans le rapport du CE au postulat Junod. Le renvoi de l'ensemble des quatre propositions au CE semblerait « curieux » selon lui. La problématique du taux de chômage au regard du fonctionnement de l'économie vaudoise sera traitée dans le programme de législature. Trois départements sont concernés par cette problématique : le DFJC, le DSAS et le DEC. Il rappelle que l'économie vaudoise, depuis une dizaine d'années, crée entre cinq mille et six mille places de travail. Toutefois, ce n'est pas suffisant pour abaisser le taux de chômage dans le Canton de Vaud. Deux choses sont possibles :

- cette problématique sera traitée par le CE dans son programme de législature. Par conséquent, la commission décide alors de ne pas renvoyer ce postulat au CE. Le GC sera informé, car il doit prendre acte du programme de législature.
- le renvoi partiel de ce postulat au CE avec seulement les points 1, 2 et 4.

### **Discussion générale**

Les informations reçues par le CE, à travers sa réponse au postulat Junod et sa prise de position dans ce postulat, semblent suffisantes à certains pour classer ce postulat. Cela d'autant plus que le Conseil d'Etat a pris un engagement formel pour aborder cette problématique de l'emploi dans son programme de législature. Certains souhaitent tout de même la prise en considération partielle de ce postulat, notamment des points 1, 2 et 4,

car ils ne sont pas convaincus par le classement de ce postulat dans l'attente du programme de législature.

La postulante confirme que les propositions 1, 2 et 4 peuvent faire l'objet d'une réponse particulière. Elle soutient donc une prise en considération partielle de ce postulat en excluant le point 3 sur lequel un rapport a déjà été fourni et qui a été traité précédemment. D'autres estiment que les questions posées par le postulat ne sont pas les bonnes par le fait qu'il existe une problématique spéciale pour la formation ou reformation des adultes. Les formations (les apprentissages) de longue durée ne sont pas un outil adapté pour des adultes. Le postulat devrait s'interroger sur les mesures adaptées pour les adultes non qualifiés.

### **Conclusion**

La commission souhaite le soutien à une politique ambitieuse du CE en matière de lutte contre le chômage dans le programme de législature. Dans sa majorité elle privilégie une approche plus globale de la question, d'autant plus qu'au détail, le rapport 465 du CE a déjà répondu à des questions soulevées par ce postulat.

### **Vote**

Le vote est basé sur la prise en considération partielle ou non de ce postulat, comme l'a confirmé la postulante.

***Par 7 voix contre 3 et une abstention, la commission refuse une prise en compte partielle de ce postulat et invite le Grand Conseil à ne pas le transmettre au Conseil d'Etat.***

Nyon, le 6 septembre 2012

Le rapporteur de majorité :  
(signé) *Olivier Mayor*